



Règlement ALAE/ALSH



Inscription

- Dossier obligatoire : fiche inscription, santé + vaccins, assurance, photo.
Prévenir en cas de changement (adresse, téléphone, allergies...).
- Pour les vacances et mercredi : inscription sur portail famille

TAP

Maternelle : tous les jours 15h50-16h30.
Élémentaire : mardi et vendredi 15h10-16h30.
Activités gratuites : sport, musique, arts...

COLLATION

Une collation est autorisée pour le matin pour les enfants arrivant tôt à l'ALAE.
La collation du matin/AM est à fournir par la famille
Collation équilibrée demandée

Accueil

L'enfant doit être accompagné jusqu'au portail permettant un échange d'informations si nécessaire avec l'équipe

ALSH Vacances

Vacances : 7h30-18h30 (arrivée avant 10h).
Tarifs selon QF.
Goûter fourni par les familles.
Programme d'animation et inscriptions vous seront communiqués au plus tard 15 jours avant les vacances scolaires

Contact : Téléphone alae : 06 67 12 34 87 / 05 61 98 28 92
enfance-boussens@lecs.org



Tarifs/Paiement

Selon le quotient familial (QF).

Paiement : carte bancaire, chèque, espèces, chèques-vacances, CESU.
Possibilité auprès de la directrice par espèces, chèques, chèque cesu vacances ou en ligne par carte bancaire

Santé

Pas de médicaments sauf PAI.
Animateurs formés aux premiers secours.
Pas de médicaments dans les sacs.

Repas

Repas encadrés par ALAE + cantine + ATSEM.
Annulation repas : prévenir la responsable cantine.
Retour possible uniquement à 13h20.

Droit à l'image

Photos possibles si autorisation donnée.

ALSH Mercredi

Midi : de 11h40 à 13h30
Vous pouvez récupérer vos enfants dès 13h30 si vous le souhaitez
facturation de 1€+ repas mairie
AM: collation à fournir par les familles
vous pouvez récupérer les enfants quand vous le souhaitez en avertissant l'équipe au préalable
Inscription en ligne jusqu'au lundi matin 9h00

PORTAIL FAMILLE

Pour accéder au paiement en ligne/facture/inscriptions extranet : <https://www.lecs-gestion.org>

